



LES MOYENS DE CONTRACEPTIONS

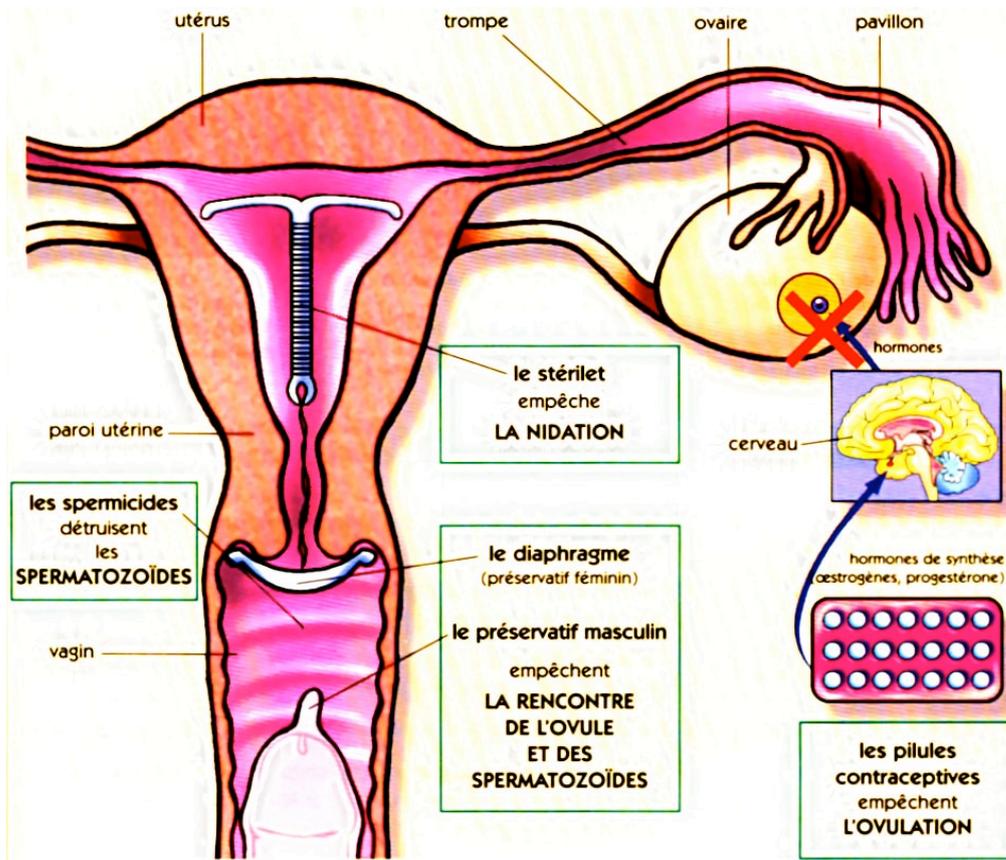


Vocabulaire : Contraception, Pilules, Préservatifs, Stérilet, IST, Ovulation, Fécondation, Implantation, Prescription médicale, législation.



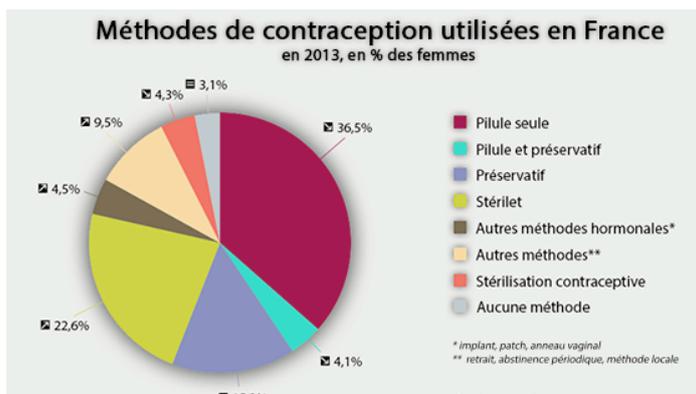
Notions clés :

- La contraception désigne l'ensemble des dispositifs permettant d'empêcher de façon réversible et temporaire une grossesse.
- En France la contraception est **légal** depuis la loi Neuwirth de 1967.



- Les moyens de contraception empêchent :
 - ☞ L'ovulation.
 - ☞ La fécondation.
 - ☞ L'implantation.
- Les moyens de contraception ont une action :
 - ☞ **Mécanique** : préservatifs, stérilet, diaphragme qui font obstacle aux spermatozoïdes.
 - ☞ **Chimique** : Pilules, Stérilet hormonal, spermicides qui agissent à partir de molécules chimiques comme les hormones.
- Les moyens de contraception sont efficaces à condition qu'ils soient utilisés correctement.

- **Seuls les préservatifs masculin et féminin protègent des Infections Sexuellement Transmissibles** en plus d'empêcher une grossesse non désirée.



- Pilule, Stérilet, Implant, sont sous **prescription médicale**, les préservatifs non.

ATTENTION :

La pilule du lendemain appelée **contraception d'urgence**, n'est en rien un moyen de contraception. Elle doit être utilisée de façon exceptionnelle en cas de rapport non ou mal protégé.